



DGA Territoires

Direction de l'Ingénierie Foncière et
Immobilière et Stratégie

DIFI-Sous-Direction du Pilotage et de la
Gestion du Parc Immobilier et Foncier

Affaire suivie par : Leticia martins da silva
Poste: 7309

2018-CP-6518

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE C05 CULTURE ET PATRIMOINE

**ACQUISITION DES LOCAUX SITUÉS AU 8 RUE TEMARA, 33-35 BOULEVARD
DE LA PAIX À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE POUR LES BESOINS DU
STOCKAGE DES ŒUVRES DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL MAURICE DENIS**

Code C0504
Secteur Bâtiments culturels
Programme Musées travaux

Echéancier de l'AP 2001P298 E11	Total	Réalisé antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP ultérieurs
Montant	14 000 000	18 762	2 330 000	2 445 000	240 000	8 966 238

Sous réserve du vote du BP19

Montant prévu pour les frais d'agence 40 320 €

Ce rapport propose d'adopter les modalités d'acquisition des locaux situés 8 rue Témara, 33-35 Boulevard de la Paix à Saint-Germain-en-Laye pour les besoins de stockage des œuvres du Musée Départemental Maurice Denis. Le prix d'acquisition est de 840 000 € auquel s'ajoutent les frais notariés estimés à 52 000 €, soit une acquisition totale à 892 000 € et les frais d'agence estimés à 40 320 €.

Le Département a signé un bail le 23 juillet 2017 pour une durée de neuf ans moyennant un loyer annuel de 78 000€ hors charges et hors taxes, pour des locaux d'une superficie d'environ 780 m², situés dans un immeuble sis 8 rue Témara, 33-35 Boulevard de la Paix à Saint-Germain-en-Laye, afin de permettre la réalisation des travaux de restructuration du Musée Départemental Maurice Denis.

Ces locaux se situent au rez-de-chaussée dudit immeuble et disposent d'une hauteur de plafond de 5 mètres 90 permettant de stocker les grandes œuvres. Afin de pérenniser le stockage de ses œuvres, le Département a manifesté sa volonté, par courrier en date du 11 juin 2018, d'acquérir ce bien auprès de la société immobilière JOHN K, mandataire de la société Foncière Quadral, au prix de HUIT CENT QUARANTE MILLE EUROS (840 000 €), conformément à un avis de France Domaine en date du 11 avril 2018.

Les frais d'actes relatifs à cette acquisition, estimés à CINQUANTE DEUX MILLE EUROS (52 000 €), outre des honoraires d'agence d'un montant de QUARANTE MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (40 320 € TTC) sont pris en charge par le Département.

De ce fait, le prix total d'acquisition est de HUIT CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE EUROS (892 000 €) auquel s'ajoutent les frais d'agence estimés à 40 320 €.

La société Foncière Quadral propriétaire a fait part de son accord par courrier en date du 22 juin 2018.

En conséquence, cette acquisition mettra fin au bail de location.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :